

Comité du programme et budget

Trente-cinquième session
Genève, 22 – 26 mai 2023

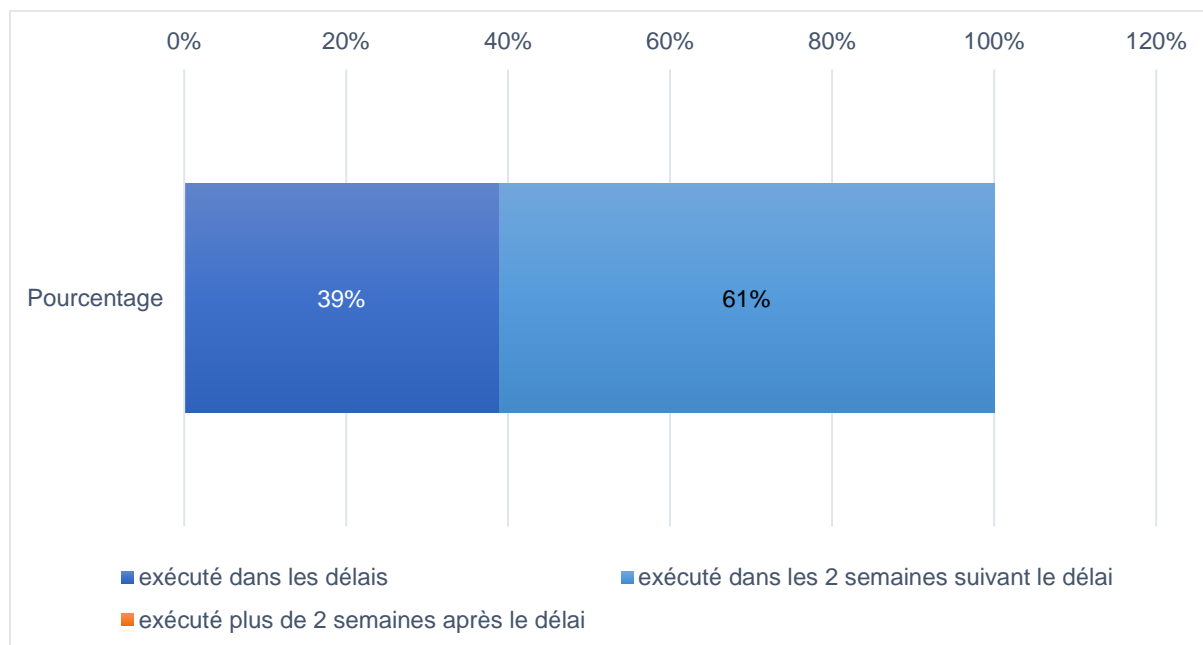
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

établi par le Secrétariat

1. Le présent document fait le point sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI, qui découlent des évaluations réalisées par le Corps commun d'inspection (CCI) durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 28 février 2023.
2. L'annexe I du présent document contient les recommandations adressées aux organes délibérants des organisations du système des Nations Unies, dans le cas où une suite doit être donnée à ces recommandations à l'OMPI. L'état actuel de la situation en ce qui concerne l'acceptation ou la mise en œuvre de ces recommandations tient compte des propositions et des évaluations émanant du Secrétariat, pour examen par les États membres.
3. L'annexe II du présent document contient les recommandations adressées au chef de Secrétariat de l'OMPI, dans le cas où une suite doit être donnée à ces recommandations à l'OMPI.
4. L'annexe III du présent document contient la liste des rapports en vigueur du CCI intéressant l'OMPI au 28 février 2023, ainsi que les liens y relatifs.
5. Depuis le dernier rapport présenté aux États membres sur cette question (document WO/PBC/34/6), le CCI a publié un examen, qui ne présentait pas un intérêt pour l'OMPI.
6. Il convient de souligner qu'outre le suivi des recommandations du CCI en suspens, le Secrétariat poursuit ses activités visant à faciliter et à coordonner des réponses rapides aux

questionnaires, aux enquêtes et aux entretiens du CCI dans le cadre des examens en cours et des nouveaux examens (voir ci-dessous “Tableau de bord récapitulatif – Respect des délais de réponse”).

Tableau 1. Tableau de bord récapitulatif – Respect des délais de réponse



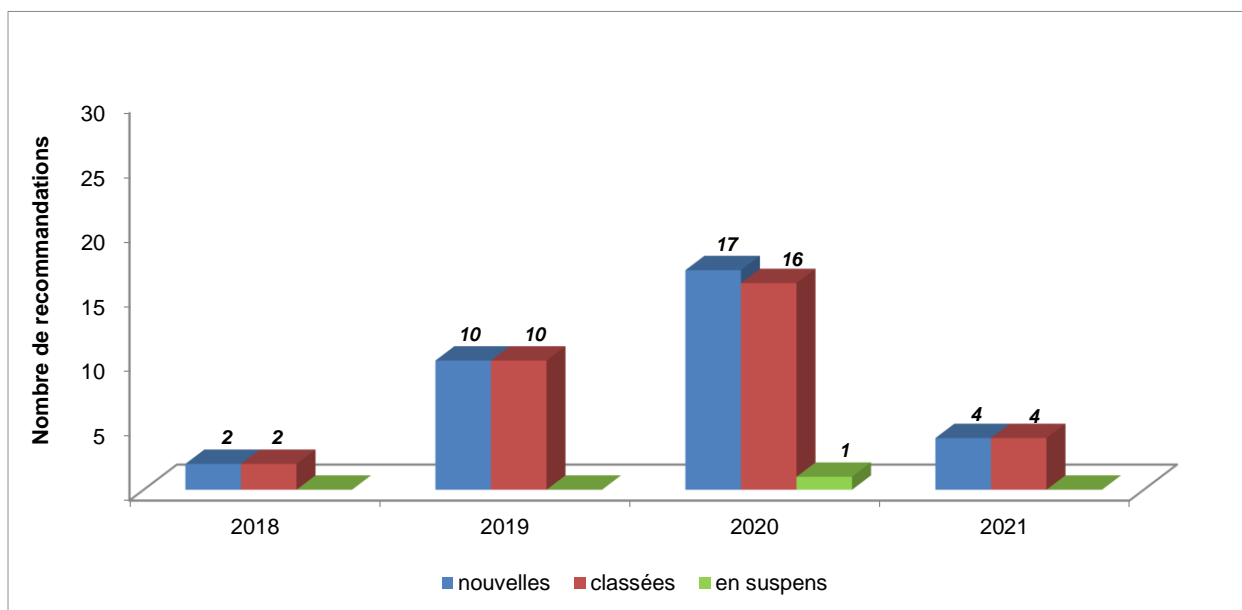
7. Les examens ci-après étaient en cours au moment de l'élaboration du présent document :

Tableau 2. Examens du CCI intéressant l'OMPI qui sont planifiés en 2023

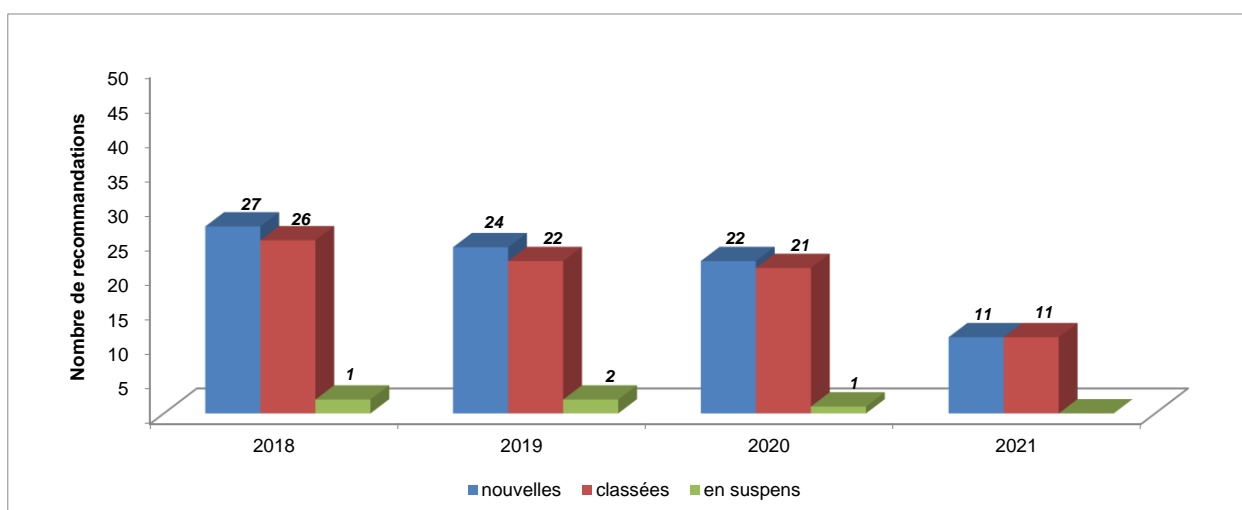
A457 – Examen des politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies	Programme de travail pour 2021
A460 – Examen des mécanismes internes de recours accessibles aux fonctionnaires des organisations du système des Nations Unies avant le tribunal	Programme de travail pour 2021
A460 – Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organisations du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2021
A463 – Formules d'organisation du travail modulables dans les organisations du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2022
A464 – Examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les organisations du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2022
A466 – Examen des taux d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du CCI dans les organisations du système des Nations Unies, du processus de traitement des rapports du CCI par les organisations participantes du CCI et de leur prise en compte par leurs organes délibérants et directeurs	Programme de travail pour 2022
A467 – Examen de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des systèmes d'assurance maladie dans les organisations du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2022
A468 – Examen de l'emploi de personnel non-fonctionnaire et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans le système des Nations Unies	Programme de travail pour 2022

8. Au 28 février 2023, sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, **une recommandation** adressée aux organes délibérants de l'OMPI et **quatre recommandations** adressées au chef de secrétariat demeurent en suspens. Il s'agit du plus petit nombre de recommandations en suspens depuis le début de la période de référence concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Toutes les autres recommandations ont été classées (mises en œuvre, considérées comme ne présentant pas un intérêt pour l'OMPI ou non acceptées).

**Diagramme 1. Recommandations du CCI adressées aux organes délibérants durant la période 2018-2021
État d'avancement au 28 février 2023¹**



**Diagramme 2. Recommandations du CCI adressées au chef de secrétariat durant la période 2018-2021
État d'avancement au 28 février 2023²**



¹ Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux organes délibérants (OD) de l'OMPI.

² Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées au chef de Secrétariat (CS) de l'OMPI.

9. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

10. *Le Comité du programme et budget :*

i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/35/2);

ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :

- *JIU/REP/2021/6 (recommandation n° 4);*
- *JIU/REP/2021/5 (recommandations n°s 3 et 4);*
- *JIU/REP/2021/3 (recommandations n°s 1 et 2);*
- *JIU/REP/2021/2 (recommandations n°s 1 et 7);*
- *JIU/REP/2020/8 (recommandations n°s 1, 5, 8 et 9);*
- *JIU/REP/2020/7 (recommandations n°s 1, 2, 3 et 4);*
- *JIU/REP/2020/6 (recommandation n° 4);*
- *JIU/REP/2020/2 (recommandation n° 3);*
- *JIU/REP/2018/6 (recommandations n°s 1 et 4) énoncées dans le présent rapport; et*

iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

[Les annexes suivent]

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES PAR LE CCI AUX ORGANES DÉLIBÉRANTS DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DU CCI – ÉTAT D’AVANCEMENT AU 28 FÉVRIER 2023

I. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2021

JIU/REP/2021/3 “La cybersécurité dans les entités des Nations Unies”

[LIEN](#)

Recommandation n° 2	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient examiner les rapports des chefs de secrétariat sur les facteurs d’amélioration de la cyberrésilience et fournir des orientations stratégiques concernant les améliorations à mettre en œuvre, le cas échéant, dans leurs entités.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le Rapport sur la performance 2020-2021 a été présenté aux États membres au cours des sessions 2022 du Comité du programme et budget et des assemblées et contenait des informations sur la situation actuelle concernant le cadre en matière de cybersécurité de l’OMPI et la stratégie actuelle en matière de sécurité de l’information, se fondant sur l’audit interne de la gestion de la cybersécurité (IA 2020-04) et sur la certification ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l’information (en cours depuis 2011). Le rapport rendait également compte des indicateurs d’exécution approuvés pour l’exercice biennal.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur de la sécurité

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

JIU/REP/2021/2 “Examen de l’appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l’application du Programme d’action de Vienne”

[LIEN](#)

Recommandation n° 7	Les organes délibérants et les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient publier des directives, s’ils ne l’ont pas déjà fait, d’ici à la fin de 2022, pour que leur entité tienne pleinement compte des priorités du programme d’action en faveur des pays en développement sans littoral qui intéressent les travaux relevant de son mandat et faire en sorte qu’elle rende compte périodiquement de l’application du programme.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Au moyen du programme de travail et budget pour 2022-2023 et des plans de travail y relatifs ultérieurs pour tous les secteurs, y compris les activités menées pour les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays en transition, l’OMPI a tenu compte des priorités du programme d’action en faveur des pays en développement sans littoral dans le cadre des travaux relevant du mandat de l’OMPI. En tant que membre du Groupe consultatif interinstitutionnel, l’OMPI tient régulièrement informé le Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement quant à la mise en œuvre des objectifs de l’OMPI pour les pays en développement sans littoral prévus dans le cadre de la feuille de route des Nations Unies susmentionnée.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur de la Division pour les pays les moins avancés (PMA)

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

II. RECOMMANDATIONS DECOULANT DES EXAMENS MENES PAR LE CCI EN 2020

JIU/REP/2020/7 “Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée” [LIEN](#)

Recommandation n° 1	Les organes délibérants ou directeurs des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que, le cas échéant, l'utilisation des applications de la chaîne de blocs soit intégrée, de même que les autres technologies numériques, dans les stratégies et politiques d'innovation adoptées par leurs organisations respectives.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	En mars 2022, l'OMPI a publié le document intitulé “Chaîne de blocs et écosystèmes de la propriété intellectuelle : un livre blanc de l'OMPI” sur le site Web de l'OMPI à l'adresse https://www.wipo.int/cws/fr/blockchain-and-ip.html . L'OMPI prévoit de déployer deux projets pilotes sur la chaîne de blocs, l'un concernant l'“Identifiant mondial” et l'autre concernant l'“Enregistrement mondial des œuvres pour les organisations de gestion collective – WIPO Connect”, que plusieurs offices de propriété intellectuelle et parties prenantes seront invités à rejoindre.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

Recommandation n° 6	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient encourager les États membres à collaborer avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans le cadre de ses travaux exploratoires et préparatoires sur les questions juridiques liées à la chaîne de blocs dans le contexte plus large de l'économie numérique et du commerce numérique, y compris pour le règlement des litiges, afin de réduire l'insécurité juridique dans ce domaine.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le Bureau international de l'OMPI a élaboré le document “Analyse de la loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques pour les utilisations de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de propriété intellectuelle” et s'est entretenu avec l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs du Comité des normes de l'OMPI (CWS) en 2022. Les résultats de ces échanges ont été présentés lors de la dixième session du CWS en novembre 2022. Le Bureau international suivra de près toute nouvelle recommandation ou orientation que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) publiera à cet égard.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	En cours
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques

Précédemment “évaluation non commencée”

JIU/REP/2020/6 “Le multilinguisme dans le système des Nations Unies”

[LIEN](#)

Recommandation n° 4	Les organes délibérants ou directeurs des entités des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat d'adopter d'ici à la fin de 2022, si cela n'a pas encore été fait, des politiques de formation qui encouragent les fonctionnaires à se perfectionner en permanence et à renforcer leurs aptitudes dans les langues officielles de l'entité ainsi que, le cas échéant, dans d'autres langues, et d'assurer un financement suffisant à cet effet.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le multilinguisme est une valeur capitale à l'OMPI et est encouragé à tous les niveaux au sein de l'Organisation. Il est également appuyé par la politique linguistique révisée approuvée par les États membres. En outre, l'OMPI met à disposition de ses fonctionnaires des moyens importants en ce qui concerne l'apprentissage des langues officielles de l'Organisation ou d'autres langues. Dans cette optique, plus de 20% de l'ensemble du budget interne de l'OMPI consacré à la formation est destiné à couvrir les frais des cours de langue des fonctionnaires de l'Organisation.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

[L'annexe II suit]

RECOMMANDATIONS ADRESSEES PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI) AUX CHEFS DE SECRETARIAT DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DU CCI – ÉTAT D'AVANCEMENT AU 28 FÉVRIER 2023

I. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2021

JIU/REP/2021/6 “Gestion de la continuité des opérations dans les entités des Nations Unies”

LIEN

Recommandation n° 4	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, avant la fin de 2024, rendre compte à leurs organes délibérants et directeurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique relative au système de gestion de la résilience organisationnelle et de ses indicateurs d'exécution révisés, et mettre en évidence les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en particulier dans le domaine de la gestion de la continuité des opérations.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	L'OMPI inclut des informations pertinentes dans son rapport sur la performance, qui est présenté chaque année au Comité du programme et du budget et aux assemblées de l'OMPI.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Coordonnateur chargé de la continuité des opérations

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

JIU/REP/2021/5 “Examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies”

LIEN

Recommandation n° 3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient pourvoir à ce que des cours de mise à niveau en matière de déontologie soient imposés une fois tous les trois ans, à compter de 2023, à l'ensemble des fonctionnaires et non-fonctionnaires de leur organisation, indépendamment de leur ancienneté, catégorie ou grade.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	En novembre 2022, la nouvelle formation à l'éthique et à l'intégrité a été déployée. La formation a été rendue obligatoire à tous les membres du personnel actuels et futurs. Elle est valable pendant trois ans, ce qui nécessite une mise à niveau. Le Bureau de la déontologie élaborera de nouveaux cours de mise à niveau en 2023-2024 qui commenceront à être déployés en 2025.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Responsable du Bureau de la déontologie

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

JIU/REP/2021/5 “Examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies”
(suite)

Recommandation n° 4	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, avant 2025 au plus tard et avec l'appui des services de déontologie de leur entité, évaluer l'efficacité et l'efficience, y compris par rapport au coût, de leurs programmes de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, et proposer, le cas échéant, des modifications des politiques concernées sur la base des résultats.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	À la suite de l'évaluation du programme actuel relatif à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, une nouvelle proposition d'élaboration d'un logiciel de déclaration a été approuvée en 2022 et est en cours de mise au point. La mise en œuvre de cette approche plus économique et efficace est prévue pour 2023 (prochaine période de déclaration).
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Responsable du Bureau de la déontologie

Précédemment "en cours de mise en œuvre"

[LIEN](#)

JIU/REP/2021/3 “La cybersécurité dans les entités des Nations Unies”

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient établir de manière prioritaire et au plus tard en 2022, et présenter dans les délais les plus brefs à leurs organes délibérants et directeurs, un rapport détaillé sur leur cadre de cybersécurité couvrant les éléments contribuant à l'amélioration de la cyberrésilience qui sont examinés dans le présent rapport.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le Rapport sur la performance 2020-2021 a été présenté aux États membres au cours des sessions 2022 du Comité du programme et budget et des assemblées et contenait des informations sur la situation actuelle concernant le cadre en matière de cybersécurité de l'OMPI et la stratégie actuelle en matière de sécurité de l'information, se fondant sur l'audit interne de la gestion de la cybersécurité (IA 2020-04) et sur la certification ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l'information (en cours depuis 2011). Le rapport rendait également compte des indicateurs d'exécution approuvés pour l'exercice biennal.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur de la sécurité

Précédemment "en cours de mise en œuvre"

JIU/REP/2021/2 “Examen de l’appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l’application du Programme d’action de Vienne” [LIEN](#)

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient désigner d’ici à la fin de 2022, si cela n’a pas encore été fait, un point de contact de l’entité pour les pays en développement sans littoral, investi d’un mandat clair, élaboré en consultation avec le Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et définissant son rôle et ses responsabilités en matière d’appui à l’application du programme d’action pour les pays en développement sans littoral.	
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	La Division de l’OMPI pour les pays les moins avancés est le point de contact par défaut pour les pays en développement sans littoral, sous l’égide du Directeur de la Division pour les pays les moins avancés. Dans la pratique, ce rôle de coordination est assumé, à l’OMPI, par la Division pour les pays les moins avancés pour les questions liées au Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Au moyen du processus de planification des travaux de l’OMPI, le mandat de la Division couvre diverses activités et responsabilités appuyant la mise en œuvre d’actions pour les pays en développement sans littoral, conformément au mandat de l’OMPI.	
Acceptation	Acceptée	<i>Précédemment “en cours de mise en œuvre”</i>
Mise en œuvre	Mise en œuvre	
Fonctionnaire responsable	Directeur de la Division pour les pays les moins avancés (PMA)	

II. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2020

JIU/REP/2020/8 “Examen de l’intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies” [LIEN](#)

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l’ont pas encore fait devraient élaborer d’ici à la fin de 2022 une politique en matière de durabilité environnementale qui s’appliquerait aux fonctions de gestion interne de l’ensemble de leur entité.	
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Une politique générale en matière de responsabilité environnementale, signée par le chef du secrétariat, a été publiée en décembre 2022.	
Acceptation	Acceptée	<i>Précédemment “en cours de mise en œuvre”</i>
Mise en œuvre	Mise en œuvre	
Fonctionnaire responsable	Directrice de la Division de l’infrastructure des locaux	

JIU/REP/2020/8 “Examen de l’intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies” (suite)

Recommandation n° 5	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller d’ici à la fin de 2022 à ce que toutes les procédures de recrutement et de sélection, ainsi que les systèmes d’évaluation de la performance des fonctionnaires, prennent en considération la compréhension de la durabilité environnementale et les comportements qui y sont associés en leur conférant un poids suffisant, et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et directeurs à compter de 2023.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	La durabilité environnementale demeure une question prioritaire pour l’OMPI. À cet égard, et conformément à la valeur essentielle demandant d’adopter “Un comportement responsable”, l’Organisation attend des membres de son personnel actuels et futurs de comprendre et d’intégrer cette valeur dans leur conduite et leur comportement pour ce qui concerne les questions de durabilité environnementale. En outre, le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel de l’OMPI prévoit une évaluation portant sur les valeurs essentielles de l’Organisation pour tous les fonctionnaires, indépendamment de leur grade ou fonction. Enfin, l’OMPI a également mis en œuvre sa politique générale en matière de durabilité environnementale en décembre 2022 (OI/7/2022).
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

Recommandation n° 8	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l’ont pas encore fait devraient demander d’ici à la fin de 2022 aux services chargés d’organiser les conférences, réunions et autres manifestations de bien vouloir élaborer une politique tendant à intégrer des dispositions relatives aux considérations de durabilité environnementale dans les politiques, procédures, manuels et directives, en ayant recours, s’il y a lieu, à des mécanismes interentités pertinents.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	La politique générale en matière de responsabilité environnementale a été publiée par la Division de l’infrastructure des locaux et est en vigueur depuis le 21 décembre 2022.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

JIU/REP/2020/8 “Examen de l’intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies” (suite)

<p>Recommandation n° 9</p>	<p>Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller d’ici à la fin de 2022 à ce que les services des technologies de l’information et des communications veillent à respecter, dans leurs actions et projets, les obligations découlant des considérations de durabilité environnementale, notamment en garantissant un niveau d’émissions de gaz à effet de serre compatible avec l’Accord de Paris adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</p>
<p>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</p>	<p>L’OMPI est parvenue à la neutralité climatique à 100% depuis 2014 grâce à des efforts continus de réduction, notamment au moyen de la compensation de ses émissions inévitables par l’intermédiaire d’un mécanisme mis en place en collaboration avec la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).</p> <p>En vue de réduire davantage l’empreinte carbone générée par ses services de technologies de l’information et des communications, le Département des technologies de l’information et de la communication de l’OMPI a élaboré, avec le soutien d’une entreprise spécialisée, un plan d’action durable pour les technologies de l’information et a commencé sa mise en œuvre.</p> <p>Toutefois, le Département des technologies de l’information de l’OMPI souhaite souligner que ses services s’appuient fortement sur de nombreux fournisseurs importants de matériel et de services, ce qui contribue à alourdir l’empreinte carbone de l’Organisation.</p> <p>Le Centre international de calcul de l’ONU (UNICC), l’hébergeur le plus important des services informatiques de l’OMPI, compense ses émissions en achetant des crédits carbone depuis 2020. Cependant, si d’autres fournisseurs ont confirmé leur volonté de renforcer davantage leur responsabilité environnementale, il semble impossible pour la plupart d’entre eux de répondre aux normes de conformité requises d’ici la fin de 2022. Dans les années à venir, le Département des technologies de l’information de l’OMPI poursuivra les discussions avec nos fournisseurs afin d’assurer que l’empreinte environnementale de l’Organisation respecte les exigences de l’accord de Paris.</p> <p>À la fin de 2022, l’OMPI a publié une politique générale en matière d’environnement et a débuté la mise en œuvre d’un système de gestion environnementale axé sur différents domaines, notamment les technologies de l’information (délai à fin 2023) et prévoit d’appliquer un tel système à toutes les activités de l’OMPI d’ici 2025.</p>
<p>Acceptation</p>	<p>Acceptée</p>
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Mise en œuvre</p>
<p>Fonctionnaire responsable</p>	<p>Directrice de la Division des technologies de l’information</p>

Précédemment “en cours de mise en œuvre”

JIU/REP/2020/7 “Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée” [LIEN](#)

Recommandation n° 2	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient s'assurer que l'examen des cas d'utilisation possibles de la chaîne de blocs sera fondé sur des évaluations des risques de projet, notamment en ce qui concerne les politiques et règlements institutionnels régissant les privilèges et immunités, la protection des données, la confidentialité, la cybersécurité, l'intégrité du système et la réputation.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Il s'agit là d'une pratique normale au sein de l'OMPI pour tous les cas d'utilisation, en particulier ceux qui font appel à des technologies de pointe. L'OMPI dispose de processus de gouvernance interne pour évaluer les analyses de rentabilisation et les risques de projet, y compris privilèges et immunités, sécurité de l'information, architecture, etc.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques


Précédemment “en cours de mise en œuvre”

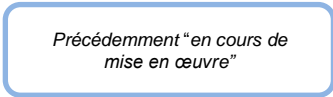
Recommandation n° 3	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, approuver les Principes pour le développement numérique d'ici à la fin de 2022, première étape en vue d'assurer une compréhension commune générale de la transformation numérique au niveau institutionnel, y compris de l'utilisation éventuelle des chaînes de blocs.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	L'approbation de la lettre a été signée et remise à Digital Impact Alliance, l'organisation qui héberge la communauté des principes numériques, à la fin du mois de décembre 2022.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques

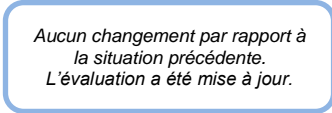
Précédemment “en cours de mise en œuvre”

Recommandation n° 4	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que toute décision relative à l'utilisation de la chaîne de blocs soit fondée sur une analyse appropriée des avantages et inconvénients et sur la détermination de la solution la mieux adaptée, à l'aide d'une matrice de décision (telle que celle décrite dans le présent rapport, compte tenu des améliorations ou adaptations pouvant y être apportées).
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	La décision concernant l'adoption de deux projets pilotes relatifs à la chaîne de blocs a été prise dans le cadre de plusieurs sessions de débats internes et d'un processus de sélection comprenant diverses analyses des avantages et inconvénients des projets pilotes proposés, en examinant si la technologie de la chaîne de blocs était la solution la mieux adaptée, à l'aide d'une matrice de décision et d'autres recommandations.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques


Précédemment “en cours de mise en œuvre”


JIU/REP/2020/2 “Politiques et plateformes d’appui à la formation : améliorer la cohérence, la coordination et la convergence” 

Recommandation n° 3	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, d’ici à la fin de 2021, examiner, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les options existantes pour la mise en place d’un programme de cours commun complet ou au moins d’une assurance qualité à l’échelle du système sur les cours se rapportant au Programme de développement durable à l’horizon 2030.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) a mis en place une plateforme unique, “UN SDG Learn” (https://www.unsdglearn.org/), à laquelle l’OMPI contribue en tant que membre du GNUDD. UN SDG:Learn est une initiative des Nations Unies qui a pour objectif de proposer des solutions d’apprentissage pertinentes et soigneusement sélectionnées sur des thèmes en lien avec le développement durable à destination des individus et des organisations.
Acceptation	Acceptée 
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur exécutif de l’Académie de l’OMPI

Recommandation n° 6	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, s’ils ne l’ont pas encore fait, établir des critères permettant l’utilisation plus systématique de plateformes externes, sur la base d’une organisation judicieuse de leurs cours et d’objectifs de formation réalistes.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le service de gestion de la formation interne de l’OMPI examine les modes d’utilisation des plateformes externes pour atteindre les objectifs en matière de formation.
Acceptation	Acceptée 
Mise en œuvre	En cours
Fonctionnaire responsable	Directeur exécutif de l’Académie de l’OMPI

III. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2019

JIU/REP/2019/8 “Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies” 

Recommandation n° 4	Les chefs de secrétariat devraient, d’ici à la fin de 2021, réviser l’Accord de 2012 pour préciser les procédures applicables en cas d’allégations de faute professionnelle visant des fonctionnaires qui ont changé d’entité en application des dispositions de l’Accord.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	La rédaction des procédures sera envisagée dans le cadre du CCS (il convient de noter que ce dernier devait former un groupe de réflexion en 2022 afin d’engager les débats sur cette question, mais que la situation n’a pas encore évolué).
Acceptation	Acceptée 
Mise en œuvre	En cours
Fonctionnaire responsable	Directrice du DGRH

JIU/REP/2019/5 “L’administration des services informatiques en nuage dans le système des Nations Unies”

[LIEN](#)

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que leur planification de la continuité des opérations comprenne des stratégies et des mesures visant à atténuer le risque que des fournisseurs de services informatiques en nuage soient dans l’incapacité de fournir les services contractuels.	
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Les bonnes pratiques du secteur privé (principalement du secteur financier, notamment de l’Association bancaire pour l’euro, de l’Autorité européenne des marchés financiers et de l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) ainsi que le livre blanc de Microsoft consacré à cette question ont été examinés. Nous avons également demandé à Amazon Web Services (AWS) de fournir des informations (en cours). Le Réseau Technologie et numérique des Nations Unies (directeurs des services informatiques des organismes des Nations Unies), à sa dernière session (tenue à Genève du 31 octobre au 1 ^{er} novembre 2022), a proposé de définir une approche commune pour donner suite à la recommandation; cette tâche reviendra au sous-groupe chargé de l’adoption des services en nuage du Réseau Technologie et numérique.	
Acceptation	Acceptée	<i>Aucun changement par rapport à la situation précédente L’évaluation a été mise à jour</i>
Mise en œuvre	En cours	
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques	

IV. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2018

JIU/REP/2018/6 “Améliorer l’accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies”

[LIEN](#)

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient charger les bureaux compétents d’élaborer, d’ici à la fin de 2020, un projet de politique relative à l’accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions, ainsi que des directives pour l’application de cette politique, et d’en présenter les textes à leurs organes délibérants respectifs, si leur approbation est nécessaire pour que la politique prenne effet.	
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	L’OMPI a élaboré sa première stratégie en matière d’inclusion du handicap, mise au point à la fin de 2022, qui visera à orienter les activités de l’OMPI pendant les quatre années à venir. Cette stratégie constitue le cadre politique global en matière d’accessibilité et guidera les évolutions futures dans ce domaine, y compris le réajustement des pratiques. La stratégie est conforme aux normes et aux indicateurs établis par la Stratégie des Nations Unies pour l’inclusion du handicap. Elle réaffirme le principe du respect de la différence et la nécessité d’autonomiser les personnes handicapées. La stratégie comprend : 1) le cadre institutionnel de l’OMPI pour la mise en œuvre de la stratégie; 2) les rôles et les attributions de l’ensemble du personnel pour garantir la responsabilisation en matière d’inclusion du handicap; 3) les étapes futures pour intégrer la question du handicap dans toutes les politiques et procédures, dans des secteurs tels que les ressources humaines, la communication, les infrastructures physiques et les achats; 4) des dispositions pour revoir la façon dont les décisions relatives à la mise en place d’aménagements raisonnables sont prises afin de refléter les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées; et 5) les mesures envisagées pour améliorer l’accessibilité de toutes les plateformes et de tous les services de l’OMPI. Andrew Staines, sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, a été nommé en tant que premier porte-drapeau responsable de l’inclusion du handicap à l’OMPI.	
Acceptation	Acceptée	<i>Précédemment “en cours”</i>
Mise en œuvre	Mise en œuvre	

Recommandation n° 1	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient charger les bureaux compétents d'élaborer, d'ici à la fin de 2020, un projet de politique relative à l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions, ainsi que des directives pour l'application de cette politique, et d'en présenter les textes à leurs organes délibérants respectifs, si leur approbation est nécessaire pour que la politique prenne effet.
Fonctionnaire responsable	Directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées

JIU/REP/2018/6 “Améliorer l’accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies” (suite)

Recommandation n° 4	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient former les bureaux concernés qui abordent les thématiques relatives à l'accessibilité à l'élaboration, avant décembre 2021, de normes relatives aux procédures de fonctionnement concernant leurs responsabilités opérationnelles en vue d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et aux réunions.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le groupe a mis au point des directives internes sur l'élaboration de documents de réunion et de conférence accessibles et des autres types de ressources et de contenu correspondants. Accessibilité (wipo.int)
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées

Précédemment "en cours de mise en œuvre"

JIU/REP/2018/4 “Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies”

[LIEN](#)

Recommandation n° 10	D'ici à la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que tous les superviseurs et cadres soient tenus de suivre une formation spécifique sur les politiques relatives à la dénonciation d'abus et la manière de réagir et de donner suite aux signalements de manquements et de représailles.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	L'élaboration et le déploiement de la nouvelle formation sont prévus pour 2023-2024.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	En cours
Fonctionnaire responsable	Chef du Bureau de la déontologie

*Aucun changement par rapport à la situation précédente
L'évaluation a été mise à jour*

[L'annexe III suit]

LISTE DES RAPPORTS EN VIGUEUR³ DU CCI INTÉRESSANT L'OMPI AU 28 FÉVRIER 2023

La présente annexe contient des liens vers les rapports en vigueur du CCI intéressant l'OMPI. Tous les rapports, notes et lettres de gestion du CCI peuvent être consultés ou sont disponibles sur le site Web du CCI.

[LIEN](#)

RÉFÉRENCE	LIEN VERS LE RAPPORT DU CCI	RECOMMANDATIONS EN SUSPENS (OD ET CS) ⁴	OBSERVATIONS DU CCS	AUTRES DOCUMENTS
JIU/REP/2020/7	Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies: préparer leur arrivée	1 OD	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2020/2	Politiques et plateformes d'appui à la formation: améliorer la cohérence, la coordination et la convergence	1 CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2019/8	Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies	1 CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2019/5	L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies	1 CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2018/4	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	1 CS	Observations du CCS et réponse des inspecteurs	Grandes lignes du rapport

[Fin de l'annexe III et du document]

³ Rapports du CCI contenant des recommandations restées en suspens, y compris celles qui figurent dans le présent rapport.

⁴ Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux organes délibérants (OD) de l'OMPI et au chef de secrétariat (CS).